

Équipement

De la nécessité de la rénovation des courts

La France compte 32 000 terrains de clubs affiliés. Mais combien sont en bon état ? Depuis un quart de siècle, La Fédération Française de Tennis ne cesse de s'intéresser à la rénovation des surfaces de jeu. Une vraie nécessité !

Chaque année, des licenciés cessent de jouer au tennis, pour bon nombre de raisons, qui ont été abordées dans un récent numéro de *Tennis Info*. Quand on l'interroge, le licencié "disparu" invoque régulièrement des installations insatisfaisantes : absence de court couvert, pratique seulement proposée sur des courts en "dur", mauvais état des courts – souvent construits il y a 20 à 40 ans (à l'époque du "boum" du tennis !)...

Rien de surprenant à cela, quand on sait que :

- 75 % des courts sont en plein air.

- 50 % environ des 32 000 courts affiliés sont des bétons poreux et 20 % environ des résines imperméables... Quant à leur âge moyen, selon les statistiques du ministère des Sports, il est de 32 ans. Or, la durée de vie d'une surface en plein air est de... 20 à 25 ans en moyenne !

Les matériaux souffrent en métropole, entre les étés parfois caniculaires et les hivers rugueux – bien sûr, entrent aussi en ligne de compte la qualité initiale de la construction et l'entretien effectué au cours des années par le club, la mairie, des sociétés spécialisées.

Pour toutes ces raisons, depuis 25 ans maintenant, la FFT s'intéresse de très près aux besoins des clubs, notamment en ce qui concerne la nécessaire rénovation des surfaces de jeu.

Dès 1993, un ingénieur diplômé s'est rendu dans les clubs demandeurs, en relation étroite avec chaque ligue régionale, pour un diagnostic de l'état des courts, y réalisant des sondages ("terre battue") ou des relevés, et constatant les différents désordres qui affectaient le revêtement et/ou la structure. Cette prestation offerte par la FFT à ses clubs affiliés est plus que jamais à l'ordre du jour !

Avec plus de 10 000 courts visités, l'expérience du service équipement de la FFT est indéniable. L'œil exercé de ses techniciens permet rapidement d'identifier les désordres majeurs, de suggérer des remèdes superficiels ou de conclure en toute objectivité au besoin d'une rénovation plus profonde (et pérenne) du terrain de tennis.

La réunion sur les installations se déroule souvent en présence de personnes du club et de la municipalité. Ainsi peut-on parler des enveloppes financières à prévoir, des différentes solutions techniques possibles, des normes ou du cahier des charges à respecter.

Puis, dans le mois qui suit, un rapport de visite précis (descriptifs et photos) est établi et envoyé au club et à la mairie impliqués dans le projet. Par la suite, ce rapport fédéral est souvent utilisé comme support technique pour convaincre le Conseil municipal ou la Communauté de communes (principal financeur, puisque propriétaire dans 92 % des cas) d'engager, selon le cas, des travaux d'entretien/maintenance/transformation/rénovation. ■

À SAVOIR

Exemples de conseils concrets

• **Vous avez besoin de réaliser un diagnostic de vos terres battues, qui ne "boivent" plus correctement, et vous ignorez quels travaux engager pour retrouver une bonne praticabilité ?**

Le service équipement de la FFT réalise des sondages de vos courts afin de vous expliquer en détail les travaux indispensables.

• **Vous en avez marre de votre court en "dur" ?**

Le service équipement de la FFT peut vous présenter toutes les autres surfaces qu'il serait possible d'installer à la place. Bien sûr, il n'est pas là pour commercialiser des produits précis, mais pour renseigner sur l'offre disponible, notamment parmi les constructeurs référencés PQT® (Plan Qualité Tennis®).

La médiation lors d'un litige

Dans le cas d'un litige en garantie entre un club/une collectivité et une entreprise, le service équipement peut intervenir en réalisant un diagnostic neutre des travaux réalisés. L'ingénieur rencontre ensuite le constructeur et joue un rôle de médiateur entre les parties, afin de trouver la meilleure solution possible.

Pensez à l'audit

Le service équipement peut réaliser un audit complet de l'ensemble des installations du club : les courts couverts et extérieurs, le clubhouse, les éclairages, etc. Il peut être proposé naturellement des idées de développement de la pratique (mur, beach tennis, padel...). Cette vue d'ensemble, la plus exhaustive possible, permet de programmer les travaux urgents, ceux à court ou long terme, et enfin les opérations préventives à mener.

CONTACT

Vous voulez organiser une visite de votre club ?

Alors contactez le conseiller en développement coordonnateur (CEDC) de votre ligue, qui transmettra votre demande au service équipement.

Retrouvez la liste des CEDC sur :

<http://www.fft.fr/fft/clubs-et-ligues/ligues-et-comites-departementaux>